

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 20 AOUT 2015

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 33 | 33 | 31 |

N° 15-DCM-DGS-090

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE VINGT AOUT à QUATORZE HEURES TRENTE, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Août 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : DEMANDES DE SUBVENTIONS – CHEMIN DU PAS DES GARDEENS (VOIRIE)

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie RIALLAND à Hervé STASSINOS
Viviane TIAR à Christian GARNIER
Agnès BIASUTTO à Josiane SICCARDI
Valérie AUBRY à Céline PRATI-AIGUIER
Magali VINCENT à Jean-Marc ILLICH
Dominique ROLLAND à Cécile GOMEZ
Nicole VACCA à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Yves PARENT

ABSENTS : Valérie RIALLAND – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Nicole VACCA – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI

SECRETAIRE de SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Lionel RIQUELME, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Ce chemin étroit sur environ 600m, assure la desserte des habitations, de deux centres de vacances, du site de la batterie Cap Garonne (propriété de la défense), d'un restaurant et d'un parking donnant accès aux sentiers touristiques du littoral, de la Colle Noire et de la mine du Cap Garonne.

Les dégradations importantes de la voirie nécessitent une reprise totale de sa structure :

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Coût globale de l'opération | 125 000 € HT |
| Autofinancement | 50 000 € HT |
| Département 30 % | 37 500 € HT |
| Région 30 % | 37 500 € HT |

C'est pourquoi, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de Toulon Provence Méditerranée et de tout autre organisme susceptible de participer à leurs financements.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

30 Voix **POUR**

1 **ABSTENTION** (Pierre-Laurent CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

02 SEP. 2015

Publié ou notifié le : 04 SEP. 2015

Le Maire,



02/09/2015